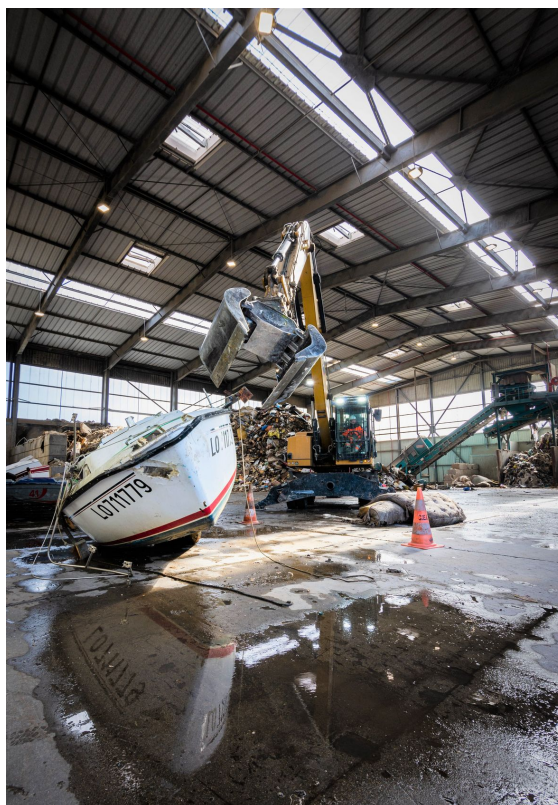


DÉVELOPPEMENT DURABLE, NAUTISME

A Guipavas, une filière de déconstruction de bateaux se structure

Mis en ligne le **vendredi 13 mars 2020**

Portée par la Région Bretagne et l'association pour une plaisance éco-responsable (Aper), une filière de déconstruction et de traitement des bateaux en fin de vie a vu le jour fin 2019. Sur le territoire de Brest métropole, les sites des Recycleurs bretons, à Guipavas, ou de Guyot environnement, à Brest, sont impliqués.



Créé fin 2019, soutenu par la Région Bretagne et Nautisme en Bretagne, l'organisme éco-responsable Aper, agréé par le ministère de la transition écologique, s'occupe de gérer les bateaux de plaisance en fin de vie. Première filière du genre au monde, l'Aper prend en charge, à ce jour, les produits de plaisance ou de sport dont les tailles sont comprises entre 2,5 et 24 mètres.

Sur le territoire de Brest métropole, les sites des Recycleurs bretons, à Guipavas, et de Guyot environnement, à Brest, ont été retenus pour prendre part à l'aventure de l'Aper, et mettre leurs compétences au service d'un objectif : favoriser le renouvellement de la flotte, et évacuer de manière écologique les vieilles coques croupissant dans les ports, sur les berges, voire dans certains terrains vagues.

« L'activité n'en est qu'à son début, précise Pierre Rolland, PDG des Recycleurs bretons, et ne représente à ce jour qu'1 % de notre quotidien. Mais nous sentons bien que les choses peuvent vite s'accélérer, l'objectif de l'Aper étant de déconstruire entre 20 et 25 000 bateaux d'ici 2023 sur le territoire national. »

Seul le transport est à la charge des propriétaires

Dans les faits, une loi datant du 1er janvier 2019 instaure que les metteurs sur le marché d'engins maritimes doivent aussi être en mesure de gérer la fin de vie de leurs produits. Ces entreprises adhèrent donc à l'Aper, et contribuent à son fonctionnement financier. Les particuliers, eux, peuvent désormais se rendre sur un [site internet](#) très détaillé, leur présentant la marche à suivre pour faire déconstruire, gratuitement, leur vieille embarcation. Seul le transport du bateau jusqu'au site de traitement est à la charge du propriétaire.

En quelque six mois d'activité, 500 bateaux ont déjà été traités par des centres agréés de l'Aper, et 1 500 dossiers sont actuellement en cours d'instruction.



- Facebook
- Twitter
- E-Mail
- Viadeo
- LinkedIn
- Pinterest



[RETOUR À LA LISTE](#)

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)
Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h /18h
Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi de 8h à 18h
Samedi de 8h30 à 12h30